



La plateforme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH) a critiqué la présentation de la délégation du gouvernement haïtien à la 112^e session de l'examen du comité des droits de l'homme sur l'application du Pacte International relatif aux droits civils et politiques dans le pays. Selon ces défenseurs de droits humains, le gouvernement n'a pas bien maîtrisé la dynamique et a passé à côté de l'audience.

Le gouvernement n'a pas pris le temps de préparer leur présentation à la 112^e session de l'examen du comité des droits de l'homme sur l'application du Pacte International relatif aux droits civils et politiques dans le pays, a fait savoir Vilès Alizar, responsable de programme du Réseau national haïtien des droits humains.

Les représentants du gouvernement à cette rencontre avaient confondu les indicateurs de droits civils et politiques d'avec des indicateurs socio-économiques, a expliqué M. Aliazar. Le responsable de programme du RNNDH a invité les autorités haïtiennes à tirer leçons de cette mauvaise prestation afin de faire une meilleure figure la prochaine fois.

Pour sa part, le secrétaire exécutif de la POHDH, Antonal Mortimé a regretté le fait que le rapport du gouvernement haïtien ait été préparé sans concertation avec les organismes des droits humains, des secteurs de la société civile alors que les autorités avaient été sollicitées en ce sens.

Selon le responsable de la POHDH, la délégation devait être composée des plus hautes autorités du pays, comme par exemple, le ministre de la Justice, des Affaires étrangères, des parlementaires, au lieu d'un ensemble de techniciens des ministères concernés.

La Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, Roxane Auguste, a profité de son intervention à cette session pour tirer à boulet rouge sur les organismes des droits humains en Haïti. Mme Auguste a appelé le comité à la vigilance, car, selon elle, la question des droits humains dans les pays du Tiers monde est devenue un commerce.

La ministre, a ajouté M. Mortimé, a présenté les organisations de défenses des droits humains comme une menace pour la souveraineté nationale.

La présentation de la ministre Roxane Auguste confirme l'incapacité du gouvernement à répondre aux problèmes des droits humains en Haïti a, de son côté, critiqué Mme Jocelyne Colas Noel, directrice de la commission Justice et Paix. Cette attitude, a-t-elle ajouté, augmente l'inquiétude de différents de la société sur les menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits humains en Haïti et autres personnalités dans le pays.

Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques est le 2^e instrument après la déclaration des droits de l'homme que les nations Unies. Il a été adopté par Haïti en juillet 1966 et ratifié 1991.

C'est la première participation d'Haïti à une session après la ratification du Pacte alors que les autorités devaient y présenter un rapport sur la situation des droits humains dans le pays chaque année. Une démarche toute même saluée par les organisations des droits humains.

Rappelons qu'à cet examen, la POHDH et ses alliés avaient présenté un rapport alternatif sur l'application du Pacte International relatif aux droits civils et politiques en Haïti.

Wilner Jean Louis jnlouis2010@yahoo.fr